

Règlement intérieur Association Nascentia

Les buts de l'association :

Soutenir et placer le parent au centre de ses choix, choix informés et réfléchis visant à satisfaire les besoins essentiels de l'enfant.

La mise en place d'ateliers afin d'accroître les connaissances sur les pratiques de la parentalité.

D'ouvrir des espaces d'échange afin que chaque parent se sente écouté et soutenu.

De créer un village pour l'enfant afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Renforcer l'estime d'eux-même : des parents et des enfants.

Proposer des moments de détente à la Femme (écoute, massage, échange)

Les valeurs de l'association :

Accompagner / Soutenir plutôt que prendre en charge,

Informé et non conseiller,

Valoriser Les Compétences de chacun, reconnaître ses spécificités,

Respecter les choix de chaque parents

Droit et Devoir du bénévole:

Lors des ateliers collectifs les bénévoles s'engagent à avoir un comportement qui reflète les valeurs de l'association.

Souveraineté ; Chacun.e est en responsabilité de ce qu'il.elle souhaite partager, faire, ne pas faire.

Confidentialité ; Engagement de chacun.e à respecter la confidentialité des situations exposées en groupe ou en sous-groupe, afin que chaque personne qui participe puisse s'exprimer sans crainte.

Le non-jugement ; Nous avons tous des parcours de vie différents, de façon différente, c'est pour cela que nous n'approuvons pas le jugement. Il faut respecter les convictions de chacun.

Devoir de l'association:

Mise en place:

- D'ateliers collectifs.
- Espace détente grâce aux rituels/soin du monde ou modelage.
- Accompagnement doula
- Espace d'écoute individuel

- Prêt de livres
- Location de petit matériel

Chaque bénévole qui accompagne ou anime un atelier, se doit de tenir la même conduite des devoirs du bénévole (confidentialité, non jugement, bienveillance)

Le bénévolat n'est pas synonyme d'amateurisme : certaines compétences peuvent être requises pour bien s'acquitter d'une fonction. Aucune activité ou action non approuvée par le bureau si les compétences ne sont pas requises afin de garantir la qualité des ateliers.

Adhésion

En payant votre cotisation et en signant ce règlement vous adhérez à l'association Nascentia (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023). Cela vous donne aussi la possibilité de participer aux ateliers collectifs au tarif adhérent. De pouvoir emprunter les ouvrages mis à disposition, avoir un accès à la location du matériel. Et de pouvoir faire appel à la cagnotte suspendue (voir condition auprès du bureau).

J'ai lu et j'accepte le règlement

Fait à

le / /

Nom & prénom

Signature